



JORAT-MEZIERES

## Extrait des décisions de la séance municipale du 10 janvier 2022

début : 16h00

Présidence :	M. Patrice Guenat, Syndic
Municipaux :	Mmes Sonia Hugentobler, vice-syndique et Muriel Preti MM. Pierre Jordan, Michel Rochat et Patrick Emery Excusé : M. Roland Galley

### **Demandes de soutien**

de répondre négativement à la demande de soutien pour un spectacle qui aura lieu au Théâtre de Beaulieu à Lausanne les 2-3-4 décembre 2022;  
de verser Fr. 200.00 au comité de Nez Rouge Est Vaudois dans le cadre de l'opération Nez Rouge 2021-2022.

### **Invitation**

d'excuser la Municipalité qui ne pourra pas se rendre au repas de soutien de l'Association Verte Rive prévu le vendredi 25 mars 2022.

### **CAMAC 205991 – Jordan Cynthia – Carrouge, Chemin de Franey 14**

suite à la remise de la synthèse positive de la Camac, de délivrer le permis de construire dans le cadre du remplacement du chauffage électrique existant par une installation de chauffage par radiateurs basse température et production de chaleur par PAC air-eau avec module extérieur

### **CAMAC 204906 – Garage de Carrouge – Carrouge, Route de l'Ecorcheboeuf 27**

d'accepter l'échantillon de pavé qui permettra la réalisation d'une bande de pavés destinée à délimiter leur parcelle d'avec le domaine public communal.

### **Parcelle N°703 – Ghawi Odeh – Carrouge, Route du Village 55**

de signer l'annonce d'installation solaire, non soumise à autorisation, pour la pose de 32 m2 de panneaux solaires photovoltaïques.

### **Kiosque de Mézières**

d'autoriser M. Kuganesan Sivagnanam à ouvrir le kiosque de Mézières, dès le 1<sup>er</sup> février 2022, tous les jours, y compris les jours fériés, de 7h30 à 12h et de 13h30 à 20h. Il sera précisé qu'il ne devra pas employer de personnel lors des périodes horaires excédant les ouvertures standards.

de signer le formulaire de vente en détail du tabac dès le 1<sup>er</sup> février 2022 pour M. Sivagnanam.

### **Demande de sous-compteur d'eau**

de répondre négativement à la demande de pose d'un sous-compteur d'eau faite par un propriétaire de Mézières.

**Liaudet-Pial – Tarifs 2022**

de leur confirmer leur proposition tarifaire pour 2022.

**Collège du Raffort – Fresques murales**

de répondre à M. Nicolas Sciboz, graffeur, que les deux projets de fresques prévus sur les façades côté terrain de sport du collège du Raffort peuvent être réalisés sans mise à l'enquête.

**PPA Grange Sublime**

de répondre à Mme Noémie Vetterli, architecte auprès du bureau Mondada, Frigerio, Dupraz à Lausanne, que l'accès au futur bâtiment de réception du Théâtre pourra se faire par le chemin existant. Cependant le passage vers la maison propriété de la commune (Champ-du-Buisson / Chemin du Levant) devra être fermé par un obstacle amovible suffisamment lourd pour ne pas pouvoir être déplacé facilement, par exemple un bac à fleurs de dimensions et de poids suffisants. L'accès le long du pavillon ne devra être ouvert que pour des opérations de livraison - chargements uniquement. La sortie sur la Rue du Théâtre sera quant à elle condamnée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
Patrice Guenat

La Secrétaire  
Valérie Pasteris

